



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du poumon

Question écrite n° 72009

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prévention du cancer du poumon chez les femmes. La hausse considérable de la mortalité par cancer du poumon, majoritairement dû au tabagisme, chez les femmes entre trente-cinq et cinquante-quatre ans est significative et préoccupante. Au cours des années 1990 et au sein de l'Union européenne, la France a en effet enregistré la plus forte hausse de mortalité chez les femmes. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de renforcer son plan de lutte contre le tabagisme en mettant en oeuvre des mesures préventives à destination spécifique des femmes afin qu'elles prennent pleinement conscience de l'ampleur des méfaits du tabac.

Texte de la réponse

Le baromètre santé 2000 réalisé par Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), faisait apparaître qu'en 1999, 29,9 % des femmes âgées de 15 à 75 ans fumaient, ne serait-ce qu'occasionnellement. Les données 2004 mettent en évidence une prévalence de 26,6 % de fumeuses pour cette même tranche d'âge, soit une diminution de 11 % par rapport à 1999. La chute de la proportion de fumeuses entre ces deux dates est particulièrement importante chez les jeunes filles de 15 à 19 ans : 44 % d'entre elles fumaient en 1999 et elles ne sont plus que 30,7 % à continuer de fumer en 2004. La diminution globale de fumeuses s'explique par la politique vigoureuse menée depuis plusieurs années par le Gouvernement contre le tabac : augmentation de plus de 40 % des prix des cigarettes depuis 2003, apparition des nouveaux avertissements sanitaires sur les paquets des produits du tabac, renforcement de la législation contre le tabac (interdiction de vente des petits paquets de cigarettes, renforcement du contrôle de l'interdiction de fumer dans les lieux publics...). Plus spécifiquement, la politique de prévention menée auprès des femmes est ciblée en priorité sur les jeunes filles et les femmes enceintes. Ainsi, en 2004, le ministère de la santé a financé la conférence de consensus « grossesse et tabac » dont le but était d'améliorer les pratiques des praticiens en matière de prévention dans ce domaine. Enfin, à la fin 2004, une campagne de prévention contre les méfaits du tabac a été diffusée dans les journaux féminins. L'INPES reprendra prochainement sa campagne télévisée sous forme de films courts à destination des jeunes femmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72009

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7644

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9808